

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE
A 19h 30
LE 21 JANVIER 2009**

Sont présents:

Messieurs Stéphane Bernard, Claude Brochu, David Dubois siégeant sous la présidence de madame Lyne Audet

Sont également présents:

Monsieur Pierre Desbiens ainsi que monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Stéphane Bernard, et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU 26 NOVEMBRE 2008

Il est proposé par monsieur David Dubois, et unanimement résolu que le rapport du 26 novembre 2008 est accepté tel que rédigé.

P.I.I.A. ALEXANDRE THIFFAULT.

Considérant la demande de permis de construction de monsieur Alexandre Thiffault de construire une résidence sur le lot 47-95 du cadastre de St-Marc;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par madame Lyne Audet, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation;

P.I.I.A. PIERRE POISSON

Considérant la demande de permis de construction de monsieur Pierre Poisson de construire une résidence sur le lot 47-68 du cadastre de St-Marc;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Claude Brochu, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation;

P.I.I.A. PATRICK MATHIEU

Considérant la demande de permis de construction de monsieur Patrick Mathieu de construire une résidence sur le lot 47-108 du cadastre de St-Marc;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur David Dubois, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation;

DEMANDE DE MONSIEUR PIERRE DESBIENS

Considérant la demande de monsieur Pierre Desbiens d'être entendu par le comité consultatif d'urbanisme afin de démontrer que l'article 5.2.6 du règlement numéro 3-91 n'est pas opportun d'application;

Considérant que monsieur Desbiens prétend que la taille de sa haie sur une longueur de 25 pieds ne rendrait pas plus sécuritaire cette intersection de la rue Moreau.

Considérant que les membres du comité sont d'avis que la norme de l'article 5.2.6 sur les triangles de visibilité est parfaitement adaptée à ce type de situation;

Considérant que la municipalité implantera un arrêt obligatoire à l'intersection sud-ouest de la rue Moreau;

Considérant la proximité de la garderie du Hibou et d'un parc public;

Il est proposé par monsieur Claude Brochu et unanimement résolu que le comité recommande de ne pas modifier l'article concernant le triangle de visibilité et de continuer la procédure afin que soit respecté la réglementation.

POLITIQUE DE L'ARBRE

Monsieur David Dubois présente la nouvelle politique de l'arbre qui sera déposée prochainement au conseil municipal.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur David Dubois, et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h 30

Yvon Tardy
Inspecteur municipal

Lyne Audet
Présidente